

Note explicative

Réhabilitation de l'aire d'accueil Le Haillan/Eysines

Le contexte de la demande :

Les dernières réglementations et notamment le décret 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, impliquent de nouvelles normes d'aménagement et de conditions de fonctionnement des APA. De surcroît, l'ancienneté des aires d'accueil métropolitaines nécessite pour bon nombre d'entre elles une restructuration conséquente allant au-delà des besoins d'entretien courant et de mise en conformité. Ce fut le cas des APA de Mérignac, Bègles et Villenave d'Ornon prochainement (novembre 2022), équipements métropolitains anciens ayant nécessité des travaux d'extension et/ou de réaménagement des unités de vie pour améliorer le confort et les conditions de vie des résidents. Aujourd'hui, c'est au tour de l'APA de St Médard en Jalles et le Haillan/Eysines de connaître un programme de rénovation pour remédier notamment à la vétusté de ses équipements et améliorer le cadre de vie général de l'aire.

L'objet de l'opération :

Située allée de Jallepont et créée en juin 2006, l'APA du Haillan/Eysines a une capacité de **24 places** réparties sur 12 emplacements sur une parcelle d'une superficie globale de 9 330 m². Un projet de rénovation de l'aire sera présenté à la commune dans sa forme finale lors d'un comité de pilotage en 2022. S'agissant de travaux de réhabilitation pour mise en conformité globale au regard du décret précité, le projet nécessitera un dépôt de permis de construire. Le programme des travaux va consister en une réhabilitation intégrale des 12 emplacements de l'aire : reconstruction des unités de vie vétustes (actuellement semi-ouvertes et exposées aux intempéries) ; remplacement des équipements vétustes ; et création de places PMR. Le local d'accueil sera rénové lors de cette opération. Le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières (ci-jointes).

La programmation prévoit ainsi pour l'APA, une notification des marchés publics de travaux d'ici la fin du printemps 2023 pour **un début de travaux à compter de novembre 2023**. Les travaux devront se terminer à l'été 2024.

Les objectifs poursuivis :

Les objectifs attendus sont amélioration globale du cadre de vie et de l'équipement dans sa globalité car il s'agit de travaux de reconstruction complète des unités de vie et des espaces communs. Les finalités de ce programme de travaux visent à une protection optimale des équipements et de l'aire par une sécurisation renforcée. Globalement, il s'agit avec ce programme de réhabilitation des aires de procéder progressivement à l'harmonisation des APA de Bordeaux Métropole en veillant à l'homogénéité des fermetures sur emplacements.

Les résultats attendus :

Ce sont les mêmes objectifs que les autres aires à savoir :

- Une mise aux normes règlementaires des APA
- Une amélioration du cadre de vie des familles (isolation thermique et aux intempéries...)

- Une meilleure adaptation des activités et services proposés aux besoins des personnes accueillies ;
- Une participation de l'Etat s'inscrivant dans un programme de rénovation générale des APA de la Métropole en vue d'homogénéiser progressivement les bâtiments par rapport à leur conception initiale et à la réglementation en vigueur.

Globalement, la contribution de l'Etat à Bordeaux Métropole, devrait avoir pour effet de réduire le coût de l'investissement initial et de concrétiser un partenariat renforcé Etat/EPCI dans le programme de relance pour la réhabilitation des APA pour la plupart très anciennes.

- **La durée :**

Elle est estimée à 8 mois avec un commencement d'exécution prévisionnel fin 2023 sous réserve d'aléas spécifiques.

- **Le coût prévisionnel global :**

Il est estimé à 1 987 873 € HT soit **2 385 448 € TTC**.

- **Le montant de la subvention sollicitée :**

Sur la base du montant maximal de subvention fixé dans le cahier des charges de l'appel à projets Etat, Bordeaux Métropole sollicite une aide de 6 403€/place soit un montant total de **153 672 €** (soit 24 places x 6 403€ donc 153 672€).